

SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

La Salévienne fouille l'histoire

Fondée en 1984, la Société d'histoire locale La Salévienne, qui compte actuellement plus de 180 membres, s'est donnée pour but, à travers conférences, publications, visites, expositions, de fouiller l'histoire de la région du Bas-Genevois, de la frontière suisse jusqu'aux Usses et du Salève jusqu'au Vuache. Sa notoriété lui a permis de rejoindre les rangs des sociétés savantes de Savoie dont elle organisera le 34^e congrès en septembre à Archamps.

Récemment, c'est à Présilly que son président Claude Mégevand et François Deprez, maire, ont accueilli Paul Guichonnet, professeur honoraire de l'Université de Genève, membre correspondant de l'institut et président de l'Académie Florimontane, lequel a présenté une conférence sur le thème de la neutralisation de la Savoie du nord et des zones franches.

Un volet de l'histoire qui prend naissance au XVI^e siècle. Genève devenue république protestante est entièrement enclavée. Elle éprouve les pires difficultés à nourrir sa population et souhaite obtenir des facilités avec la France et la Savoie contre qui elle doit aussi se défendre.

Après Marignan, elle se réfugie dans la neutralité, une nouveauté en droit international, que l'on voudrait étendre à la Savoie.

Une neutralité perpétuelle qui ne

sera reconnue à la Suisse, dont Genève fait partie depuis septembre 1814, qu'à la suite du traité de Vienne en 1815.

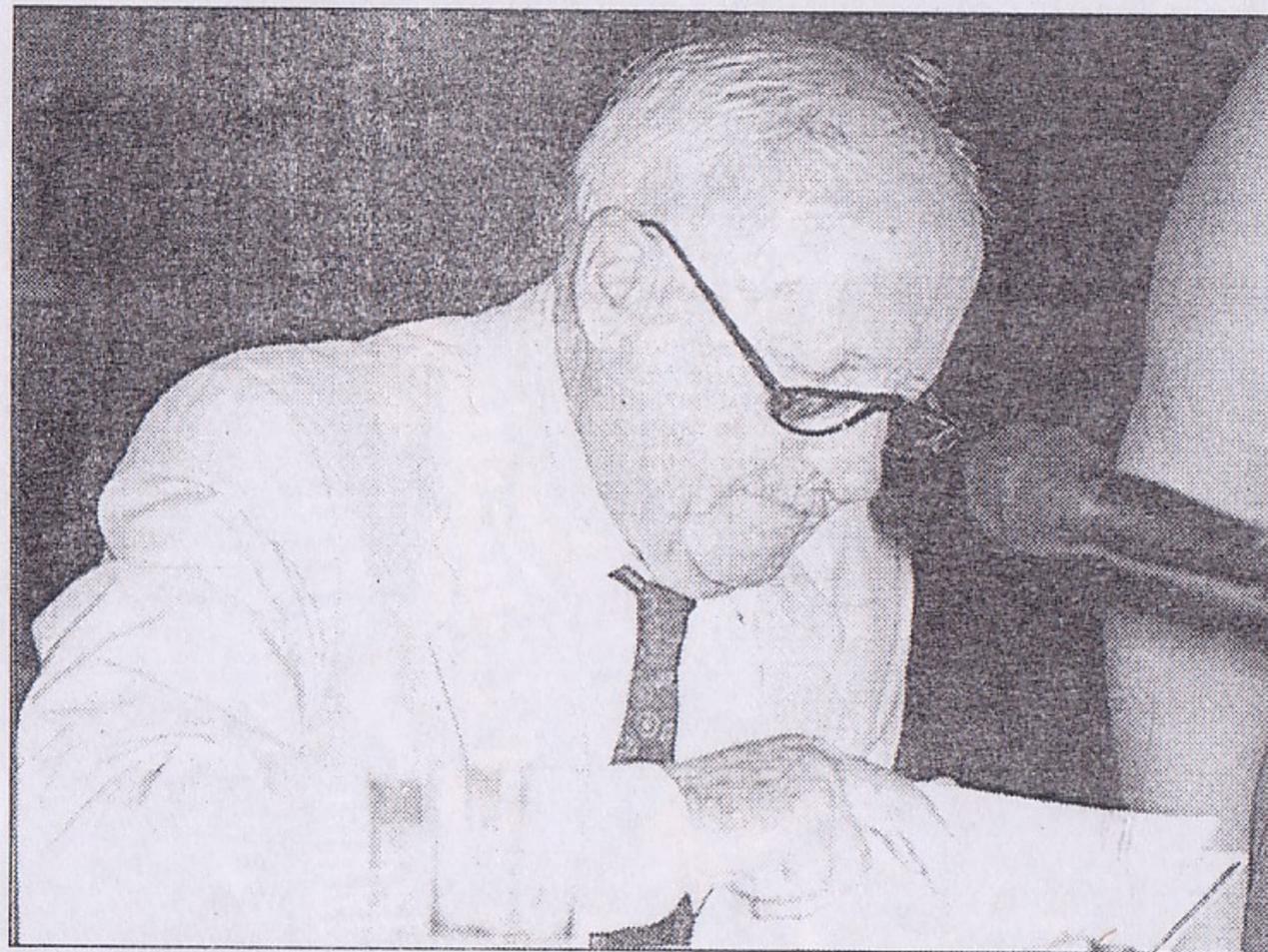
Ce traité ainsi que celui de Turin de 1816 sont à l'origine de la création de la petite zone franche dite sarde, ainsi que du principe de la neutralisation de la Savoie du nord qui dit que « toutes les fois que les puissances voisines de la Suisse se trouveront en état d'hostilités ouvertes ou imminentes, les troupes sardes qui s'y trouveraient se retireront et seront remplacées par les forces que la Confédération suisse jugerait à propos d'y placer ».

Une résolution imprécise tout autant dans son énoncé que dans ses limites géographiques.

La grande zone franche créée en 1860

Cette disposition ne sera jamais appliquée malgré quelques sérieuses alertes, notamment lors des guerres de 1870 et de 14-18, et sera abandonnée en mars 1928 après que la France et la Suisse en soient convenues à la Cour internationale de La Haye. « Un serpent de mer qui aura vécu 113 ans ! »

Le conférencier parlera aussi de la grande zone franche créée en 1860 jusqu'en 1914, celle-ci ainsi que sa petite sœur seront souvent sources de conflits entre la France et la Suisse, lesquels ne cesseront qu'avec la sentence arbitrale de



Paul Guichonnet.

Territet (Montreux) rendue le 1^{er} décembre 1933.

Durant une heure et demi, Paul Guichonnet a tenu son auditoire (une centaine de personnes) sous le charme, retraçant avec éloquence des dates, des portraits, des faits historiques, des traits d'humour, une tranche souvent méconnue de l'histoire de la Savoie.

Le récit d'événements complexes que les participants à cette conférence auront pu retrouver dans l'ouvrage proposé et dédié par son auteur Paul Guichonnet, « La Savoie du nord et la Suisse. Neutralisation.

Zones franches ». La Salévienne qui présentait à cette occasion le numéro 10 de sa publication « Les Échos saléviens », consacré au téléphérique du Salève ainsi qu'à des pages choisies du journal quotidien tenu par Victor Gay, notaire à Vulbens au XIX^e siècle, organisera une prochaine conférence sur les chemins de fer à voie étroite et tramways en Haute-Savoie, le 23 février dans un lieu qui reste à déterminer.

Renseignements
au 04 50 35 48 36.